

CONSEIL PARTICIPATIF
PROCES-VERBAL - séance du lundi 8 novembre 2021

Présidence :

Doyen Jan BLANC, puis Christophe BITAR, *dès le point 5*

Envoyé à :

Mesdames, Messieurs,
BECK Eléonore
BOUCHELAGHEM Aïcha
BRIGITTE Océane
CARTA Constance
CHAPPUIS Loraine
COET Philippe (secrétaire de séance)
CONRAD Christoph
CRIVELLI Paolo
DETRAZ Manon
ELSIG Frédéric
FERRETTI Lavinia
HAEBERLI Eric
IHSANE Tabea
JACCARD Jean-Philippe
KOKOT Guilhem
LEPORATTI Roberto
MADROÑAL Abraham
MARTIN Caroline
MAUBERGER Manon
PIZZINATO DELCEY Danièle
RACINE Isabelle
ROUX Laura
RUBAL Sandra (*ex officio*)
VUILLIOMENET Inna
ZUFFEREY Nicolas

Absents :

Mesdames, Messieurs,
BARBIER Thomas, excusé
FRUTIGER Olivier (*ex officio*), excusé
GAJO Laurent, excusé
MELI Cinthia, excusée
MIELE Raffaella, excusée
MITTERMAYER Catherine, excusée (*congé scientifique SA 2021*)
PIEGAY Nathalie, excusée (*congé scientifique SA 2021*)
PEREIRAS GOMES Stéphanie
REY André-Louis, excusé
SWIFT Simon, excusé (*congé scientifique SA 2021*)
WETZEL René, excusé
ZHANG Laure, excusée

Assistent à la séance :

Doyen Jan BLANC, Vice-doyen Lorenz BAUMER, Vice-doyennes Irène HERRMANN, Francesca SERRA.

Le doyen ouvre et préside la séance en attendant l'élection du nouveau président prévue au point 5.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 juin 2021 (PV No 2021/3) :

Mme L. Ferretti signale une coquille en page 968, point 3.6 (cCollège).
Ainsi corrigé, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Annonce des divers : Pas de divers annoncé.

3. Communications du doyen :

Le doyen annonce au Conseil que l'enquête menée sur la situation des assistantes et assistants est à bout touchant. L'objectif est de standardiser les cahiers des charges afin d'éviter de trop grandes disparités tout en conservant un juste équilibre entre uniformisation et besoins spécifiques des disciplines. Deux modèles devraient être proposés qui tiendront compte du taux de 70% en début de mandat ainsi que de la nature des enseignements donnés. Cette enquête s'inscrit d'ailleurs dans le cadre d'une réflexion plus générale menée par le Rectorat sur la situation du corps intermédiaire.

Le doyen espère pouvoir donner des informations plus précises lors de la prochaine séance du Conseil.

4. Questions au décanat :

Mme L. Ferretti s'interroge sur la mise en ligne des nouvelles versions du Règlement d'organisation et du Règlement du doctorat. Le doyen confirme que le Rectorat a accepté la nouvelle mouture du ROFL, mais suspendu sa décision concernant le second texte. Le Rectorat a en effet promulgué une charte du doctorat dont les dispositions doivent être reprises dans le règlement de la Faculté. Cela n'induit pas beaucoup de modifications dans ce dernier, si ce n'est l'introduction d'un comité de thèse composé de trois personnes.

Mme L. Chappuis demande quelle suite sera donnée aux recommandations et propositions votées par le Conseil à propos du corps de l'enseignement et de la recherche. Le doyen rappelle que l'enquête sur la situation des assistantes et assistants est directement issue des discussions au sein du Conseil. Il donnera des indications sur l'ensemble des propositions lors de la prochaine séance du Conseil.

5. Election du président du Conseil participatif :

Le quorum des deux tiers est atteint avec 24 membres présents.

M. Christophe Bitar se présente pour le corps étudiantin. Il est élu par 21 voix. Il y a 3 abstentions.

M. C. Bitar prend la direction de la séance.

6. Election des membres du Bureau du Conseil participatif :

Sont élues à l'unanimité :

- Mme Constance Carta pour le corps professoral ;
- Mme Caroline Martin pour le corps de la recherche et de l'enseignement ;
- Mme Océane Brigitte pour le corps étudiantin ;
- Mme Danièle Pizzinato Delcey, pour le corps du personnel administratif et technique

7. Election des membres des commissions permanentes :

Les nouveaux membres suivants sont proposés :

Commission de l'égalité

Mmes Pauline Nerfin, Anna Pfäffle et Clarissa Yingying Yang pour le corps de l'enseignement et de la recherche ; Mme Samia Roujuel pour le corps étudiantin.

Commission des études

Mme Evelyn Dueck pour le corps professoral ; Mme Ornella Strazzeri et M. Marc Oberson pour le corps étudiantin.

Commission des études post-grade

Mme Isabelle Racine pour le corps professoral ; M. Simon Gabay pour le corps de l'enseignement et de la recherche ; MM. Christophe Bitar et Léopold Christe pour le corps étudiantin.

Ces trois commissions sont élues à l'unanimité dans leur nouvelle composition.

8. Plan d'études d'égyptologie : correction de forme :

Il est nécessaire de corriger une erreur formelle dans la description du module MA2b « Hiératique » : y figure comme intitulé de l'enseignement « introduction au ptolémaïque » au lieu d' « introduction au hiératique ».

Accepté à l'unanimité.

9. Modification du Règlement d'organisation du *Global Studies Institute (GSI)*

Il s'agit de formaliser le partenariat du GSI avec la Faculté des sciences, par l'ajout de cette faculté à l'alinéa 2 de l'article premier (statut) et par l'ajout d'un alinéa 5 à l'article 2 (buts).

L'alinéa 4 de l'article 2 est à cette occasion mis à jour par la suppression de la mention du CERAH (centre d'enseignement et de recherche en action humanitaire). Ce dernier a en effet changé de nom et ne participe plus aux activités du GSI.

Mme L. Ferretti relève que les Facultés de médecine et des sciences ont droit à un article spécifique du règlement, contrairement aux autres facultés. Elle se demande si, paradoxalement, ce traitement particulier ne signale pas un moindre engagement au sein du GSI. Le doyen partage cette interprétation : l'implication des autres facultés était une évidence puisque puisqu'elle fondait le GSI. L'arrivée plus tardive de Médecine et de Sciences a nécessité de préciser les termes de leur collaboration. M. C. Conrad confirme cette évolution historique de l'Institut.

10. Divers : Aucun.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 05.

★ ★ ★